



**Rapport du
Comité consultatif du secteur privé
sur la réunion du 28 mars 2011**

1. Le Comité consultatif du secteur privé¹, présidé par M. Robert Nelson (Association nationale du café des États-Unis), s'est réuni pour la 32^e fois le 28 mars à Londres.
2. Le Président a exprimé les inquiétudes et le soutien du Comité au peuple japonais par l'intermédiaire de l'Association japonaise du café. Le Directeur exécutif par intérim a félicité la NCA à l'occasion de la réunion célébrant son 100^e anniversaire, à laquelle il a assisté à la Nouvelle Orléans en mars, et qui avait été très bien organisée.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. Le CCSP a adopté le projet d'ordre du jour figurant dans le document PSCB-125/11 Rev. 2.

Point 2 : Rapport sur la réunion du 20 septembre 2010

4. Le CCSP a approuvé le rapport sur la réunion du 20 septembre 2010 figurant dans le document PSCB-124/10.

Point 3 : Situation du marché du café

5. Le Directeur exécutif par intérim a présenté une analyse de la situation du marché du café qui figure dans le Rapport mensuel sur le marché du café (février 2011). Il a indiqué que le marché avait enregistré des hausses supplémentaires par rapport aux niveaux de janvier 2011 et que le prix indicatif composé de l'OIC s'établissait maintenant à 216,03 cents

¹ Voir la liste des acronymes à la fin du document.

EU la livre, son plus haut niveau depuis juin 1977. Les autres fondamentaux du marché sont inchangés : disponibilités limitées d'Arabica sur les marchés internationaux, forte consommation intérieure au Brésil, stocks mondiaux à leur plus bas niveau depuis de nombreuses années, et niveaux élevés de production au Brésil pour la campagne 2010/11 sans impact négatif sur les prix.

6. Il a présenté le document WP-Council 207/10 dans lequel figure, entre autres, la quatrième estimation officielle de la récolte de café au Brésil pour 2010/11 et le document WP-Council 209/11 dans lequel figure la première estimation officielle pour 2011/12. Il a attiré l'attention du Comité sur une série de graphiques qui illustrent la vigueur des prix, notamment un graphique montrant les prix en valeur réelle plutôt qu'en valeur nominale par rapport à l'indice de fabrication de l'ONU² et à l'indice des prix à la consommation des États-Unis : pour remettre les données en contexte, cet exercice montre que les prix ne sont pas tout à fait aux sommets historiques qu'il semblent avoir atteints, mais qu'ils sont sensiblement au même niveau qu'au milieu des années 1990. Des graphiques supplémentaires illustrent le faible niveau des stocks, facteur important dans la hausse des prix. En termes de consommation, celle du Brésil continue d'augmenter et, même si certains marchés comme le Royaume-Uni et l'Italie ont montré des signes d'une légère baisse, la consommation est restée soutenue.

7. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 4 : Le café et la santé

8. Le délégué de la FEC a déclaré que peu de choses avaient changé dans le programme *Positively Coffee* depuis septembre 2010. Les travaux se sont poursuivis sur le nouveau site qui, a-t-il rappelé au Comité, devait remplacer l'ancien site web qui est maintenant inutilisable en raison des critères de plus en plus stricts qui s'appliquent à l'information sur la santé dans l'Union européenne. Le nouveau site web sera conjugué avec le site web du CoSIC et devrait être lancé en avril 2011. En ce qui concerne le programme HCP-CEP, il a déclaré que les travaux s'étaient poursuivis et qu'une réunion périodique des associations européennes du café avait eu lieu en février 2011, qui avait constitué un exercice des plus utiles. Le Directeur exécutif par intérim a informé le Comité qu'il avait assisté à une réunion du FCPB à Lisbonne en février et il a souhaité souligner l'intérêt que l'Association portugaise du café prend aux travaux du HCP-CEP.

9. Le Comité a pris note de ces rapports.

² *Indice de l'Organisation des Nations Unies des valeurs unitaires des exportations de produits manufacturés à partir des économies développées.*

Point 5 : Programme d'amélioration de la qualité du café (PAQ)

10. Le Directeur exécutif par intérim a présenté le document PM-4/11 dans lequel figure un rapport de situation sur la mise en œuvre du PAQ pour les années caféières 2005 à 2010 : 28 pays ont appliqué la Résolution 420, qui ont représenté environ 65% des exportations mondiales pendant cette période de cinq ans, alors que le volume de café vert exporté par les pays participant au programme s'est établi en moyenne à 56,6 millions de sacs sur un total des exportations mondiales de café vert de 87,5 millions de sacs.

11. Il a également présenté le document PM-3/11 dans lequel figure un rapport sur les classifications d'Arabica et de Robusta pour les années civiles 2005 à 2010. Les acceptations d'Arabica ont été constantes pendant cette période, s'établissant en moyenne à 92%, alors que le volume de Robusta classé par NYSE Euronext comme inférieur aux normes de la Résolution 420 s'élevait à 63,2%.

12. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 6 : Aspects liés à la sécurité alimentaire

13. Le Président a souhaité la bienvenue au Conseiller et au Directeur exécutif de l'AJCA qui ont fait une présentation sur un rapport d'enquête sur la contamination par des résidus agrochimiques. Le Conseiller a noté que le Japon est très préoccupé par cette question ; le Gouvernement japonais a modifié la Loi sur l'hygiène alimentaire et a introduit en 2006 un système de liste positive afin de mesurer les résidus de produits agrochimiques. Il a décidé de fixer une LMR uniforme de 0,01 ppm pour les produits agrochimiques. En conséquence, l'AJCA a décidé de faire une enquête sur la situation actuelle des produits agrochimiques enregistrés et effectivement utilisés dans 24 pays producteurs, qui assurent 99% des importations de café au Japon. Lorsque la présence d'un pesticide est supérieure à la LMR, le gouvernement délivre une ordonnance d'inspection obligatoire pour le pays en question : cet ordre couvre l'ensemble des importations qui sont ensuite inspectées par les services de quarantaine. Il a indiqué que, en dépit de ces efforts, certains pesticides sont détectés à des niveaux plus élevés que la LMR autorisée et que des ordonnances ont été délivrées pour un nombre limité de pays producteurs. Certaines de ces ordonnances ont maintenant été levées, mais d'autres sont toujours en place pour l'Éthiopie et l'Indonésie. Des informations sur cette enquête figurent dans un cédérom qui a été distribué lors de la réunion : le cédérom contient l'édition de 2009 qui a été établie à partir des résultats de l'enquête de 2008, et l'édition de 2010 est actuellement en préparation. Le Conseiller a recommandé au Comité que les pays producteurs et les pays consommateurs rassemblent ces informations afin de comprendre et de contrôler le problème qui demeure l'une des principales préoccupations de l'AJCA.

14. Le délégué de la FEC a remercié l'AJCA pour ces renseignements et a confirmé, à partir de sa propre expérience, combien il était difficile d'obtenir ce type d'information. Le Directeur exécutif par intérim a appelé l'attention du Comité sur la demande faite aux pays dans le document ED-2087/10 concernant les LMR : à ce jour, le Secrétariat a reçu des réponses de la Colombie, du Brésil et de l'Équateur. Il a noté que l'une des tâches d'un membre du personnel récemment recruté serait de suivre cette question. Il a demandé s'il pourrait profiter de la présence des représentants de l'AJCA pour leur demander leur avis sur les conséquences du séisme et du tsunami : le Conseiller a fait remarquer qu'il était trop tôt pour se prononcer, mais son sentiment était que les problèmes d'infrastructure seraient vraisemblablement moindres que, par exemple, après le séisme de Kobe.

15. Le Président a demandé au délégué de la FEC s'il avait des observations à faire au sujet de l'OTA. Ce dernier a déclaré que la FEC avait déployé des efforts considérables pour qu'aucune limite ne soit fixée pour le café vert. Cependant, les produits finis n'ont pas été épargnés et cette question ne disparaîtra pas.

16. Passant à l'acrylamide, le délégué de la FEC a déclaré qu'il avait de nouvelles informations. Le débat s'est poursuivi dans l'Union européenne. Il a rappelé au Comité que l'acrylamide se trouve dans de nombreux produits : il s'agit d'un problème alimentaire qui ne se limite pas au café. En 2007, l'Union européenne a mis en place un régime de surveillance de trois ans et n'a pas encore vu les résultats de 2009. En janvier 2011, la Commission européenne a recommandé une solution intermédiaire avec des valeurs indicatives de 450 mg par kg : si des quantités supérieures à ce niveau sont décelées, les autorités en discutent avec les fabricants de produits alimentaires. Cette mesure s'appliquerait à tous les fabricants de produits alimentaires, et pas seulement au café. Les discussions ne sont pas faciles car peu de mesures peuvent être prises dans le cas du café : on peut modifier la durée et la température de torréfaction, avec des incidences néfastes sur le goût et les autres aspects sensoriels du café, mais en dernier ressort pas beaucoup plus. La FEC a continué de conduire des recherches avec des organismes universitaires et autres et continuera de suivre la situation.

17. En réponse à une question concernant l'importance des limites, le délégué de la FEC a répondu que les limites ont été fixées à 90% des valeurs trouvées pendant la surveillance : pour le café soluble la limite a été fixée à 900 mg par kg, ce qui est tout juste tolérable, et celle du café torréfié a été fixée à 450 mg par kg, ce qui est plus difficile, en particulier dans le cas du café légèrement torréfié. Le délégué d'ASOEXPORT a demandé s'il y avait eu des discussions relatives à l'étiquetage. Le délégué de la FEC a répondu qu'il n'y en avait pas eu en Europe. Cependant, la FEC suit avec appréhension ce qui se passe en Californie avec la Proposition 65. En Europe, l'approche a été de collaborer et les autorités ont reconnu qu'il

s'agissait d'un problème alimentaire général ; d'après toutes les études disponibles, le café n'augmente pas le risque de cancer, mais on ne peut pas isoler les composants et plusieurs études se poursuivent.

18. Le Président a rendu compte de la situation en Californie. Il a été très difficile d'imaginer un glissement similaire du café aux produits alimentaires en général. Le litige est limité à la Californie, où une motion a été déposée dans laquelle les plaignants soutiennent que les torréfacteurs ont omis d'avertir les consommateurs que le café contient de l'acrylamide qui, selon les plaignants, est connu dans l'État de Californie pour être cancérigène. Dans un deuxième litige, un avis de dépôt de motion a été signifié à plusieurs torréfacteurs et les détaillants et la NCA travaillent de concert avec les entreprises du café pour y répondre. L'amende pourrait être de 2 500 dollars par incident, qui pourrait être défini comme chaque paquet ou tasse de café vendu depuis 2002. Les fabricants de frites, qui ont fait l'objet de poursuites similaires, ont transigé, tout comme les fabricants de hamburgers. Une chaîne nationale de hamburgers aurait dépensé des dizaines de millions de dollars avant de transiger. Selon un courant d'opinion en Californie, les murs des points de vente comportent déjà tant d'avertissements qu'un de plus ou de moins ne ferait aucune différence. Toutefois, cela serait plus grave et beaucoup plus cher si cette mesure s'étendait à l'emballage. La NCA prépare ses réponses.

19. Si les plaignants finissent par l'emporter dans un troisième litige, connu sous le nom de litige du Code du travail, un avertissement plus large indiquant que le café est connu dans l'État de Californie comme étant cancérigène, serait probablement nécessaire. La NCA est l'une des entités qui financent une réponse à cette question. La NCA est également litisconsort dans un quatrième litige en faisant valoir que le produit chimique 4-MEI doit être retiré de la liste des substances cancérigènes que l'État de Californie a dressée. La NCA estime que cette question est liée au droit de l'environnement californien, communément appelé Proposition 65, et qu'elle persistera ; qu'il y a peu de chances de modifier la loi et que la solution ultime serait d'amender la Proposition 65. Cependant, il s'agirait d'une solution coûteuse car cela coûterait quelque 500 000 dollars en recherches permettant de savoir si cela est possible et de 30 à 50 millions de dollars pour organiser une campagne.

20. Le Directeur exécutif par intérim a remercié le Président pour ces précieux renseignements et a demandé s'ils étaient disponibles dans une présentation. Le Président a informé le Comité que ces renseignements étaient disponibles sur le site web de la NCA, dont l'adresse a été confirmée par la suite : http://www.ncausa.org/files/SAG_NCA_2011_FINAL_Presentation.pdf

21. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 7.1 : Entrée en vigueur

et

Point 7.2 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

22. Le Directeur exécutif par intérim a indiqué que l'Accord de 2007 était entré en vigueur en vertu des dispositions de la Résolution 444 du 2 février 2011 et qu'un grand nombre de pays avaient parachevé les formalités nécessaires. Cela n'avait pas été le cas avec l'Accord de 2001 et les conséquences avaient été d'importants problèmes financiers pour l'Organisation. Près de 90% des Membres exportateurs, en termes de voix, ont ratifié l'Accord.

23. Le Président a noté que l'entrée en vigueur signifie que, entre autres, le Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café a été établi, ce qui, à son avis, fournit une occasion exceptionnelle : il a exprimé l'espoir qu'il évoluerait à la manière du CCSP, en combinant les contributions des secteurs public et privé, que des experts seront invités à faire des présentations d'information et de discussion, et qu'il comptait sur le Secrétariat pour diffuser l'information. Il a référé le Comité au document PSCB-117/09 comme catalyseur et générateur d'idées. Le délégué de la SCAE a convenu que cela représentait une extraordinaire possibilité et que l'idée de prendre le CCSP comme modèle était excellente.

24. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 8 : Points à l'examen permanent

25. Le Directeur exécutif par intérim a indiqué que l'ICGN avait fait l'objet de discussions approfondies à l'OIC et il a renvoyé les Membres au document ED-2105/10 dans lequel il demandait aux Membres de lui communiquer des informations relatives aux données et à la recherche sur le génome du café avant le 30 avril 2011. Aucune réponse n'a encore été reçue et il a encouragé les parties intéressées à répondre dans les délais. Ce point sera suivi en septembre 2011, lorsqu'une réunion aura lieu avec l'ICGN et les Membres pendant les réunions du Conseil afin d'examiner les différentes initiatives en cours, d'établir des priorités pour l'avenir et d'explorer les sources potentielles de financement.

26. Aucun autre point n'a été soulevé au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 9 : Représentants et bureau du CCSP

27. Le Président a déclaré que les propositions de représentation au CCSP pour les deux prochaines années caféières, 2011/12 et 2012/13, seront examinées par le Conseil en septembre 2011. Le Secrétariat publiera un document ED invitant les Membres à consulter leurs représentants actuels au CCSP pour savoir s'ils seraient prêts à prolonger leur mandat de deux années supplémentaires, ou pour suggérer des remplaçants, le cas échéant. Il a demandé aux membres du CCSP d'informer leurs gouvernements respectifs de leur souhait ou non d'être reconduits dans leurs fonctions, de telle sorte que la liste des candidats puisse être distribuée en temps utile pour les réunions de septembre. Il a également attiré l'attention du Comité sur le fait qu'il n'y avait que sept représentants des consommateurs à l'heure actuelle. Il a demandé aux membres de consulter leurs gouvernements afin que le Conseil puisse désigner un autre représentant pour les deux prochaines années caféières.

Point 10 : Questions diverses

28. Le représentant de la SCAE a observé que sept sièges étaient vides à la réunion. Il a estimé qu'il était nécessaire de dresser un ordre du jour plus imaginaire afin de se concentrer sur les sujets qui intéressent les membres. Il a suggéré que les membres soient invités à faire une brève présentation des sujets qui leur sont pertinents : cela pourrait dépasser le cadre des questions ayant trait au café et explorer des questions plus larges de gestion des associations. Il a estimé que l'ordre du jour était trop statique : le Comité est une institution unique et il devrait être une tribune de choix pour discuter des questions d'actualité. Il a suggéré que le Comité puisse également choisir un sujet à l'avance de sa prochaine réunion et demander aux membres de faire des présentations sur ce sujet.

29. Le Président a souscrit à l'avis du délégué de la SCAE : il aime l'idée de demander aux membres de faire des présentations, peut-être sur les trois plus gros problèmes auxquels leurs associations doivent faire face. Il a estimé qu'il pourrait également être utile d'organiser des séances de travail en dehors des réunions du CCSP. Le délégué de la SCAA a estimé que la participation de certains membres du CCSP aux comités de l'OIC pourrait être utile. Toutefois, le calendrier des réunions n'encourage pas cette pratique. Il a souscrit aux propositions concernant les nouvelles idées et la nécessité de rajeunir.

30. Le délégué de la FEC a accueilli favorablement ces idées et a ajouté que le Comité ne doit pas oublier son objectif initial, qui est d'interagir avec le Conseil sur des sujets qui sont à l'ordre du jour de ce dernier. Il a suggéré que le président du CCSP participe à la planification de réunions. Le délégué de l'ASOEXPORT a reconnu qu'il était important de revenir à la raison d'être de la création du CCSP qui a des questions et problèmes différents

et il a suggéré que les experts soient sollicités pour discuter de sujets comme les écarts de prix et les prix. Le délégué de l'AEKI a reconnu que cette question était importante dans la mesure où nous commençons un nouvel accord : le Comité a besoin d'une meilleure représentation, plus proactive ; les membres sont invités à proposer des sujets pour chaque réunion, mais le font rarement. Il a noté que le CCSP est un organe consultatif et n'est pas suffisamment considéré par le Conseil. Il a également estimé que le déplacement de la réunion du mercredi au lundi s'est accompagné d'un déclin d'intérêt et il a demandé que cette question soit réexaminée. Il a rappelé au Comité les discussions animées de la dernière réunion lorsque les membres du LIFFE et d'ICE étaient présents : il avait espéré une réaction de leur part, mais aucune ne s'est manifestée. Le délégué de la SCAA a convenu que cela avait été la réunion la plus stimulante à laquelle il avait assisté. Il a également soulevé un autre problème important : la question des manquements aux obligations contractuelles. À l'heure actuelle, la balle est dans le camp des producteurs en raison de la hausse des prix. Toutefois, la remarque pourrait tout aussi bien s'appliquer aux consommateurs. Il a suggéré que des experts pourraient être invités à faire des présentations sur ce sujet : il ne savait pas si cette question posait réellement un problème. Les délégués ont formulé les autres suggestions suivantes : procédures d'arbitrage, évolution de la situation en matière de durabilité et nouvelle assurance de la chaîne d'approvisionnement, valeur réelle et coût des certifications, changement climatique et adaptation aux changements climatiques dans la production de café, rejets et dynamique entre l'offre et la demande, gestion des enjeux et impact des options sur les mouvements des prix. Le Président a suggéré de consulter les membres du CCSP qui n'ont pas assisté à la réunion pour leur demander si un changement de date ferait une différence.

31. Le Directeur exécutif par intérim a indiqué que cet échange avait été intéressant et il a apprécié l'attachement des membres du CCSP au Comité. Il a noté leurs observations concernant le calendrier : les réunions en cours, ainsi que celles de septembre, sont particulièrement importantes en raison de la création des comités ainsi que de l'élection d'un nouveau directeur exécutif. Il a accepté de réexaminer le calendrier de la réunion du CCSP.

32. Le Comité a pris note de ces rapports.

Point 11 : Prochaines réunions

33. Le CCSP a noté que sa prochaine réunion aurait lieu pendant la semaine du 26 au 30 septembre 2011 et que la date serait confirmée par le Secrétariat.

Liste des acronymes employés dans le présent rapport :

| | |
|-----------|---|
| 4-MEI | 4-méthylimidazole |
| AEKI | Association des exportateurs de café indonésien |
| AJCA | Association japonaise du café |
| ASOEXPORT | Association des exportateurs de café de Colombie |
| CCSP | Comité consultatif du secteur privé |
| FEC | Fédération européenne du café |
| HCP-CEP | Les professions de la santé – Programme d'éducation au café |
| ICE | Inter-Continental Exchange |
| ICGN | Réseau international du génome du café |
| NCA | Association nationale du café des États-Unis d'Amérique |
| OIC | Organisation internationale du Café |
| OTA | Ochratoxine A |
| SCAA | Association américaine des cafés de spécialité |
| SCAE | Association européenne des cafés de spécialité |